

L'an deux mille vingt-deux, le 30 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 mai 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 26
 Nombre de conseillers votants : 34

Étaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Seye SENE ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Ingrid LAFON, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Décision Modificative n°2 en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Principal de la Ville

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajustés pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette Décision Modificative de modifier les crédits budgétaires comme suit afin de prévoir :

En section de Fonctionnement l'ajustement des recettes fiscales à hauteur de 23 000 € rend possible l'inscription des subventions exceptionnelles à :

l'association UTSF de 4 000€ pour l'organisation du SENEFESE

La ville de Lormont de 19 000 € pour la nuit verte 2022 dans le cadre de la Biennale Panorama

l'association Gaming Event de 1 200 € qui est financée par des virements de crédits de la vue « Relations Internationales » (cf délibération n° 2022-56 du 11 avril 2022)

Section de Fonctionnement					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
					23
Opérations réelles		23 000,00	Opérations réelles		000,00
65748.024.VIE ASSOCIATIVE	Subvention Association UTSF	4 000,00	73111.01.FINANCES	Impôts directs locaux	23 000,00
	Manifestation Senefesti				
65748.313.LUDOMEDIATHEQ UE	Subvention Gaming Event	1 200,00			
6232.31101.RELATIONS INTERNATIONALES	Fêtes et cérémonies	- 600,00			
6288.31101.RELATIONS INTERNATIONALES	Autres services extérieurs	- 600,00			
65748.31101.CULTURE	Ville de	19 000,00			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022 DELIBERATION N° 2022-101

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
28 voix pour
1 abstention
5 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220530-2022-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2022

Publication : 01/06/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.